

Le Président

Monsieur Dominique PAREIN

Chemin de Wisbecq, 5

1430 QUENAST

AF/SS/OM/nb/dap262531

Namur, le 13 OCT. 2023

Monsieur,

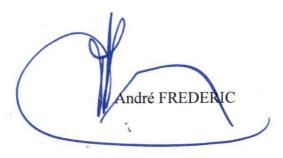
Objet : <u>Pétition pour une réelle démocratie représentative dans les communes et pour supprimer la clé Impériali lors des élections communales</u>

Je fais suite à la lettre que je vous adressais le 6 juillet 2023 pour vous informer que la Commission du logement et des pouvoirs locaux a adopté le rapport et les conclusions relatifs à la pétition pour une réelle démocratie représentative dans les communes et pour supprimer la clé Impériali lors des élections communales en date du 26 septembre 2023.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe à la présente, une copie desdits rapport et conclusions.

Monsieur Olivier Mahieux, responsable a.i. de la Direction de l'action parlementaire (tél. : 081.25.13.01 – courriel : o.mahieux@parlement-wallonie.be), reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



PARCEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

26 SEPTEMBRE 2023

PÉTITION

pour une réelle démocratie représentative dans les communes et pour supprimer la clé impériali lors des élections communales *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du logement et des pouvoirs locaux

par

M. Demeuse

SOMMAIRE

I.	Résumé	3
II.	Procédure	3
III.	Échange de vues	3
IV.	Conclusions	4
V.	Rapport	4
VI.	Annexe	5

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter :

- le compte rendu avancé des travaux qui n'engage ni les auteurs des interventions ni le Parlement. Il est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/48p9Jau.
- le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions. Il est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/45lCpP7.

Les enregistrements audiovisuels de la réunion sont découpés en podcasts et mis à disposition sur le site web du Parlement de Wallonie : https://parlwal.be/3ZB40dL.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission du logement et des pouvoirs locaux s'est réunie afin d'examiner la pétition pour une réelle démocratie représentative dans les communes et pour supprimer la clé impériali lors des élections communales.

I. RÉSUMÉ

La pétition (annexe) déposée par M. Parein vise à demander la suppression de la clé impériali.

Après avoir pris connaissance de la pétition, la Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant que la pétition n'a recueilli que 87 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie; Considérant que le dispositif de la clé impériali a été validé par la Cour constitutionnelle;

Considérant que le Parlement reste attentif aux éléments formulés dans la pétition et continuera de contrôler le Gouvernement.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

II. PROCÉDURE

En date du 24 juillet 2022, M. Parein a introduit une pétition sur le site web du Parlement de Wallonie en application du droit ouvert par l'article 127 du Règlement.

La pétition a été clôturée le 30 juin 2023 et a recueilli 87 signatures.

Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée en Commission du logement et des pouvoirs locaux le 12 juillet 2023.

Elle a été examinée lors de la réunion de la Commission du 26 septembre 2023, date à laquelle les conclusions ont été adoptées par la Commission.

Ont participé aux travaux : MM. Beugnies, Courard (Président), Mmes de Coster-Bauchau, Delporte, MM. Demeuse (Rapporteur), Devin, Dispa, Evrard, Mme Galant, M. Lomba.

A assisté aux travaux : M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

III. ÉCHANGE DE VUES

M. Beugnies souligne que malgré le peu de signatures reçues, cette pétition porte sur un sujet très intéressant. La clé imperiali est utilisée pour les élections locales et elle favorise clairement les listes qui font le plus de voix. Ainsi, il arrive que la majorité des sièges soit attribuée à un parti qui est loin d'avoir la majorité des voix.

Il précise que la Communauté germanophone a décidé d'appliquer la clé D'Hondt pour les élections locales.

- M. Lomba reconnaît que le débat relatif à la suppression de la clé impériali pourrait être mené. Il fait remarquer que la pétition vise à l'obtention de sièges par des votes nuls, blancs, etc.
- M. Demeuse rappelle que le délai de 12 mois avant la tenue des élections pour modifier la législation électorale est expiré.

Il précise lui aussi que le système actuel doit pouvoir être réexaminé à un moment donné et il reconnaît que la clé impériali est problématique dans la mesure où elle permet à des majorités absolues de se constituer avec à peine plus de 40% des voix.

La fin de ce système devra être envisagé pour plus d'équité et de proportionnalité.

M. Dispa reconnaît lui aussi que la clé impériali a des effets pervers. Elle amplifie le résultat d'une majorité souvent relative, qui peut ainsi devenir absolue. Il rappelle que ce mécanisme a été validé par la Cour

constitutionnelle. Dès lors, il ne faut pas laisser croire que son application induit des discriminations inacceptables au regard des principes de droit.

Il estime lui aussi qu'une réflexion à long terme pourrait être menée.

IV. CONCLUSIONS

La Commission du logement et des pouvoirs locaux a pris connaissance de la pétition déposée par M. Parein pour une réelle démocratie représentative dans les communes et pour supprimer la clé impériali lors des élections communales.

La Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant que la pétition n'a recueilli que 87 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie; Considérant que le dispositif de la clé impériali a été validé par la Cour constitutionnelle;

Considérant que le Parlement reste attentif aux éléments formulés dans la pétition et continuera de contrôler le Gouvernement.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

R. DEMEUSE

P. COURARD



PETITION REÇUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 127 DU RÈGLEMENT

Concerne:

Pour une réelle démocratie représentative dans les communes supprimons la clé impériali lors des élections communales.

La clé Impériali est une clé de calcul des sièges entre les différentes listes communales basée uniquement sur les votes valables c'est-à-dire en excluant le nombre d'électeurs n'ayant pas voté, ayant rentré un vote blanc ou un vote non valable.

Comme exemple, je prendrai ma commune (Rebecq).

Lors du dernier scrutin, les chiffres ont donné ceci (source : https://elections2018.wallonie. be/fr/resultats-chiffres?el=CG&id=CGM25123)

7.899 électeurs Inscrits 7.255 Bulletins déposés 644 Non votants Votes blancs et nuls 532 6.723 Votes corrects

Sur un ensemble de 7.899 inscrits, les votes blancs, nuls et non votants représentaient 1.176 électeurs soit 15% des inscrits.

Le résultat des élections 2.018 a donné ceci en voix :

Ecolo	1.070 électeurs	soit 14% des inscrits
O.C.	1.632 électeurs	soit 21% des inscrits
ECA	609 électeurs	soit 8% des inscrits



Square Arthur Masson 6 - 5012 Namur - +32 (0) 81 23 10 36 - greffier@parlement-wallonie.be - www.parlement-wallonie.be

Union

3.412 électeurs

soit 43% des inscrits.

Avec la clé Impériali l'Union a obtenu 12 sièges sur 21 soit la majorité alors qu'elle ne représente à peine 43% des électeurs.

Avec la clé Impriali, les sièges ont été attribués de cette façon:

Ecolo:

3 sièges

OC:

5 sièges

ECA:

1 siège

Union:

12 sièges

Soit 21 sièges.

En proportion exacte, sans la clé Impériali, les chiffres auraient donné (sur base de l'ensemble des électeurs sont représentés par 21 sièges soit 376,14 électeurs pour un siège):

Ecolo:

3 sièges,

OC:

4 sièges,

ECA:

2 sièges,

Union:

9 sièges,

Votes blancs, nuls et non votants :

3 sièges.

Soit 21 sièges.

Ces chiffres sont nettement plus équitables et représentatifs de l'ensemble de la population. Pour obtenir une réelle majorité et représenter au moins 50% des électeurs (11 sièges sur 21), l'Union aurait alors dû faire une alliance avec une autre formation. On pourrait considérer que les trois sièges des votes blancs, nuls et non votants soient représentés par des chaises vides. Comme dans toute société, les décisions seraient alors prises par une majorité et non par une minorité comme ici.

Dans d'autres communes c'est pire encore :

- Wavre LB 32.86% mais 16 sièges sur 31!
- Spa MR 33% mars 11 sièges sur 21!
- Grace-Hollogne et Seraing idem : majorité absolue mais seulement 33% pour la liste principale.

Pour que la cité soit gouvernée en représentativité, il faudrait supprimer cette clé Impériali et donner des sièges proportionnellement au nombre de voix réellement attribuées. Une voix, un choix.

Bien à vous,

Parein D.

Pétition reçue le : 24/07/2022

Atteur: Parein Dominique